

Navette à la demande

les jeudis

Pour rejoindre facilement
le centre ville de Xertigny

Chaque jeudi matin, une navette vous permet de rejoindre le centre-ville de Xertigny.

Afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous, d'accéder aux services et commerces de proximité : **mairie, marché hebdomadaire, commerces, médiathèque, professionnels de santé, etc.**



3€

2 circuits



1 ALLER

Avec horaires de prise en charge prévus entre 8h45 et 9h15

- RASEY
- MOYENPAL
- AMEREY
- XERTIGNY centre

RETOUR

Depuis la Vallée de l'Aître et la Place du Marché vers 11h10

2 ALLER

Avec horaires de prise en charge prévus entre 9h30 et 9h50

- LE ROULIER
- LE BOZET
- GRANGES RICHARD
- XERTIGNY centre

RETOUR

Depuis la Vallée de l'Aître et la Place du Marché vers 11h50

Modalités d'accès

UN TRANSPORT SUR RESERVATION PREALABLE, OUVERT A TOUS !



Au plus tard le mardi précédant l'utilisation de la navette, contactez la mairie de Xertigny au **03 29 30 10 34** (lundi à vendredi 8h-12h et 14h-17h30 et le samedi 9h-12h)



Transmettez à votre interlocuteur votre nom, prénom, N° téléphone, adresse de prise en charge souhaitée, destination et si vous souhaitez l'aller et le retour ou un seul trajet.

Votre réservation est alors prise en compte et votre lieu et horaires précis de prise en charge vous sont communiqués.



Le jeudi matin, présentez-vous à votre lieu de prise en charge, quelques minutes avant l'horaire prévu, avec si possible, l'appoint de 3€ pour acheter à bord votre ticket de transport valable pour l'aller et le retour.



Tarif unique : 3€ le déplacement (aller/retour ou aller simple / retour simple)
L'achat du titre de transport se fait uniquement auprès du conducteur contre un paiement en espèces, en favorisant l'appoint.



Le véhicule de petit gabarit ne permet pas la prise en charge de caddie de courses.

La prise en charge se fait sur la voie publique et non directement à domicile.
Toute annulation non prévenue et répétitive peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du service